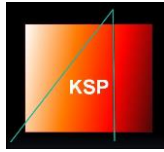


Kunststichting Perspektief vzw
Mercatorlaan 25
B – 3150 Haacht
Gsm 0032495402013



BIENNALE INTERNATIONALE DU PAPIER

27.03 > 4.04.2021

HAACHT - BELGIE/BELGIQUE/BELGIUM

CONDITIONS GENERALES

La Fondation d' Art (Kunststichting Perspektief vzw/asbl) organise la Biennale Internationale qui se déroulera au Centre Culturel Communal Den Breughel, Wespelaarsesteenweg 85, (B) 3150 Haacht . Des artistes du monde entier sont invités à soumettre leur candidature pour cet événement international. Cette biennale offre une occasion unique de présenter leur œuvres dans le domaine du papier.

1. Participation

Il n'y a pas de frais de participation pour nos biennales.

Participation finale est soumise à une acceptation par la Fondation. Tous les candidats doivent avoir atteint l'âge de 18 – Il n'y a pas de restriction de nationalité.

Important : Seulement des dossiers remis par des artistes individuellement sont acceptés, agents de vente ou galeries sont exclus.

Nombre d'œuvres à présenter par artiste sera décidé après évaluation du dossier.

Ces œuvres devront être disponibles pour toute la période de la biennale et ne peuvent être enlevées avant fermeture de l'exposition.

Il n'y a aucune restriction sur la forme ou le poids des œuvres.

Travaux doivent être de date récente (2 ans) et vendable.

2.Candidatures

Max. 1.10.2020 online

Inscription online (chargement de photos)

Transmission de photos par courrier ou par le biais de services tels que / dropbox.. wetransfer.

3. Sélection

Le résultat de la sélection sera communiqué aux artistes par courrier ou e-mail .

Une liste de réserve sera également établie. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des changements dans le statut de la Biennale afin de garantir le niveau ou de refuser des œuvres non conformes à la décision de la commission. Toutes ces modifications doivent être communiquées aux artistes sélectionnés.

En cas de vente d' œuvre l'organisateur a droit à une commission de 20 % sur le prix de vente.

4. Participants

Les candidats sont tenus de fournir des informations correctes selon les dispositions du statut de la Biennale. Seulement les œuvres sélectionnées par le jury ou équivalent en qualité seront à présenter.

L'organisateur se réserve le droit de demander des détails supplémentaires au sujet du travail proposé et se réserve le droit de refuser des œuvres non conformes.

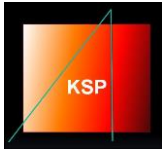
www.artksp.be

artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB

Kunststichting Perspektief vzw
Mercatorlaan 25
B – 3150 Haacht
Gsm 0032495402013



Les participants sont responsables par le coût du transport de leurs œuvres.

5. Allocation/installation

Allocation/installation est la responsabilité de l'organisateur.

Matériel (socle/pedestal) fourni par l'organisateur.

Il est interdit au participant d'exposer ou de mettre en vente des œuvres en dehors l'emplacement accordé ou de sous-louer son l'emplacement.. L'utilisation du matériel vidéo n'est pas autorisée.

6. Installation

a) Livraison des œuvres (lieu d'exposition - Centre Culturel Communal/Gemeenschapscentrum "Den Breughel", Wespelaarsesteenweg 85, B - 3150 Haacht)

ou

b) envoi des œuvres (courrier/poste etc..) à l'adresse de la Fondation uniquement aux dates spécifiées par l'organisateur.

Le retour des œuvres (au frais du participant) après fermeture aux artistes :

- par le promoteur sera basé sur les coûts, y compris les frais de dédouanement et à charge du participant. Frais de livraisons (frais douane, etc.) à régler avant installation - frais de retour à régler avant expédition. Dédouanement peut parfois prendre 2 semaines.

- organisé par l'artiste

7. Assurance

Une assurance sera souscrite par l'organisateur pour la durée de l'exposition.

8. Sécurité

Les salles d'exposition sont sécurisées par des caméras ou par un système d'alarme électronique.

9. Catalogue

Catalogue : chaque participant aura droit à un exemplaire

10. Publicité

Les participants seront invités à l'ouverture et à promouvoir l'événement (site, facebook, twitter, mail, etc...)

Les exposants sélectionnés sont censés de promouvoir la Biennale.

11. Copyright

En vue de promouvoir les œuvres les artistes remettent le droit d'auteur non exclusive à des fins promotionnelles à l'asbl Fondation Perspective tant nationale qu'internationale.

En accordant cette autorisation, les exposants acceptent l'usage promotionnel de ce matériel et diffusion par l'intermédiaire de l'internet (Facebook, sites, etc.).

Le droit d'auteur est personnelle et exclusive et demeure la propriété de l'exposant

12. Droit général et conditions (vente) s'appliquent en vertu du droit belge.

En cas d'annulation de l'événement les participants n'ont aucun droit à une indemnisation.

13. En présentant un dossier l'artiste accepte les dispositions antérieures.

www.artksp.be

artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB